

Le 26 Mai 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-le-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M BAERT à M CHOCRAUX

Secrétaire de séance : Céline SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°26/2021

Délibération de transfert de la compétence plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes Pévèle Carembault.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 (CC) ; L. 5215-6 (CA) ;

Vu les statuts de la CC ou CA ;

Vu l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;

Considérant qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent ;

Considérant qu'après cette date, le conseil communautaire peut, à tout moment se prononcer par un vote sur le transfert de cette compétence à la communauté. S'il se prononce en faveur du transfert à la majorité absolue des suffrages exprimés, cette compétence est transférée à la communauté, sauf si les communes membres s'y opposent dans les conditions de la minorité de blocage ;

DÉCIDE

Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le 31/05/2021

SLO

ID : 059-215901299-20210526-31052021_D26BP-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Cappelle-en-Pévèle se prononce à l'unanimité (19 voix pour) en faveur du transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la communauté de communes Pévèle Carembault.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 31/05/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 31/05/2021